

2012-0430
2012-10-16

BROMINE TABLETS

POUR CONTRÔLER LES DÉPÔTS D'ALGUES, DE BACTÉRIES ET DES
CHAMPIGNONS DANS LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU PAR
RECIRCULATION ET SYSTÈMES DES PÂTES ET PAPIERS

N ° D'ENREGISTREMENT: 26950 LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

CORROSIF

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

GARANTIE:

Disposition brome, présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5 ,5-diméthylhydantoïne et
hydantoïnes apparantées 64%

Chlore disponible, présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5 ,5-diméthylhydantoïne et
hydantoïnes apparantées 28%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

D. H. Jutzi limitée
P.O. Box 280 Main Station, 2
79, avenue Lorne
Stratford, Ontario N5A 6T1
Téléphone :1-519-271-9831
Télécopieur: 1-519-271-1246

POIDS NET 22 KG

LOT # 12702-1010

MODE D'EMPLOI:

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau
d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de
l'élimination de déchets.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux,
les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU PAR RECIRCULATION:

Utilisés conformément au mode d'emploi, les pastilles BROMICIDE^{MD} contrôlent efficacement la croissance des algues, des bactéries et des champignons muqueux dans les tours de refroidissement de type industriel et commercial; dans les systèmes d'admission d'eau comme les filtres à écoulement continu et les lagunes; systèmes d'eau à échange thermique; systèmes industriels d'épuration des eaux; pasteurisateurs dans les brasseries; et laveurs d'air industriels avec système d'élimination des brouillards.

TRAITEMENT: Dose initiale - Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 0,25 à 0,75 kg pour 10 000 litres d'eau dans le système. Renouveler la dose initiale jusqu'à l'obtention d'au moins 1 mg/l de brome résiduel pendant 4 heures. Dose suivante - Lorsque le contrôle microbien est visible, verser 0,1 kg à 0,4 kg par 10 000 litres d'eau dans le système. Renouveler selon les besoins pour maintenir au moins 1 mg/l de brome résiduel pendant au moins 4 heures.

USINES DE PÂTES ET PAPIERS:

Ce produit contrôle efficacement la croissance des algues, des bactéries et des champignons muqueux dans les systèmes d'admission d'eau fraîche ou salée dans les usines des pâtes et papiers; systèmes de refroidissement d'eau, systèmes d'eau de service, systèmes des eaux blanches et autres procédés. Traiter l'eau aux endroits critiques du système où le mélange du produit avec l'influent sera optimum. La fréquence et la durée du traitement dépendra de la gravité du problème. Les systèmes très engorgés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement initial.

TRAITEMENT: TRAITEMENT PAR VOLUME DU SYSTÈME:

Ajouter jusqu'à 0,31 kg de produit par 10 000 litres d'eau, ou 32 parties par million, dans le système.

TRAITEMENT PAR MÉTHODE RÉSIDUELLE:

Ajouter suffisamment de produit pour maintenir un niveau de brome résiduel jusqu'à 5 ppm. Dès que le contrôle biologique est visible, l'utilisation de ce produit peut être réduite jusqu'à moins de 1 ppm de brome. Une autre méthode de calculer le niveau approprié du produit est d'estimer la production quotidienne de l'usine de papier, puis, d'ajouter, pendant 24 heures, jusqu'à 600 g de produit par tonne sèche de papier produite pendant vingt-quatre heures. Vérifier le brome résiduel pour s'assurer de ne pas dépasser 5 ppm.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux et la peau. Peut être mortel en cas d'ingestion. NE PAS mettre dans les yeux, la peau ou les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau. Irrite le nez et la gorge. Éviter de respirer les poussières et des fumées. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, et des lunettes ou un écran facial pendant le nettoyage des équipements et de la manutention du produit. Pour l'utilisation dans le secteur des pâtes et papiers, porter une combinaison au moment de déposer le produit, en plus de tout autre équipement de protection individuelle requis. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les

lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner..